

 SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT RURAL Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66	COMITE SYNDICAL du 3 décembre 2021 COLLEGE TRAVAUX PUBLICS
--	---

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<u>Date de convocation</u> : 26 novembre 2021	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 186
<u>Date d'affichage</u> : 7 décembre 2021	<u>Nombre de présents</u> : 75
<u>Secrétaire de séance</u> : WUYTS LEPAREUX Véronique	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 6
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie DURAND MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 81

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à quinze heure trente, les membres du Comité Syndical « Collège travaux publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

⇒ Présent(e)s :

ROYER Patrick – **Président.**

AZIHARI Evelyne - BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick - COLAS Josette – LECAMP Pascal

Vice-Président(e)s.

BAUVAIS Claudie – BERTRAND Dominique - BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BONTEMPELLI Enzo – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry - BUJAULT Jean – CERTAIN Alain – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – CHEMIN Dominique- CHEVAIS Claudine - COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves - COURTIOUX Vincent – COUSIN Serge - DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre– GERMANAUD Franck –GRANGEON Jacky – GREGOIRE Claude - GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël - GUILBERT Patrice - GUILLON Alain- HABERAJTER Patrick - HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – LASGNER Bernard – LECESVE Régis - MAILLET Alain - MAILLET Hugues – MARTINIERE Pierre- MASSONNET Laurent – MONNAIS Xavier - MORILLON Gérard – MORISSET René - MOULIN Denis – MULTEAU Gilles - PERIVIER Joël - PETIT Adeline – PEYRAT Alain – PHILIPPAULT Daniel - PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – REIX Jean-Paul– REVERDY Philippe - RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques - SIROT Dominique – SOUCHE Guy- SURREAU Jacky- TANGUY Jacques – THEUTTHOUNE Gisèle – TRIQUET David - VARESCON Chantal - VAUZELLE Flavien– WUYTS LEPAREUX Véronique –

Membres du Comité.

⇒ Délégué(e)s ayant donné pouvoir :

De BASTARD Dominique à BREGEARD Lionel – De CAILLE Gérard à BRIS Thierry - De COX Nathalie à CHEMIN Dominique – De DANTIN Bruno à MASSONNET Laurent - De DUPUY Pascal à CERTAIN Alain – De GARDA-FLIP Nelly à MULTEAU Gilles.

N° C20211203_087 : Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2021

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 75	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 81	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,*
- Vu** *la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.*

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Madame WUYTS LEPAREUX Véronique, déléguée de la Commune de l'Isle-Jourdain, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2021 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

POINT d'INFORMATION :

- > Point d'étape concernant la redynamisation du service.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION :

- > Décision modificative n°1-2021,
- > Débat d'orientation budgétaire 2022,
- > Investissements 2022_Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- > Création d'une ligne de trésorerie,
- > Renouvellement de conventions pour l'amélioration et l'entretien de la voirie.

QUESTIONS DIVERSES : (information)

- > Actualités du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

INFORMATIONS

> Point d'étape concernant la redynamisation du service présenté en séance.

☐ Débats/observations :

Au regard du résultat projeté, Monsieur GUERRAUD s'interroge sur la rentabilité de cette activité et sa pérennité.

Le Président répond que jusqu'alors les excédents reportés étaient mobilisés pour faire face, mais que l'objectif est bien de retrouver l'équilibre, à l'aide notamment des mesures mises en place suite à l'audit.

N° C20211203_088 : Décision modificative N°1-2021

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 75	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 81	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°20210402_026 en date du 2 avril 2021 portant adoption du budget primitif 2021 « travaux publics »,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 15 novembre 2021.

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

En section de fonctionnement, la décision modificative présentée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 400 € et porte ainsi la section de fonctionnement à 3 482 400 €

Cette dernière vise notamment à prévoir des **crédits supplémentaires au chapitre 012_Charges de personnel** suite au recours à des personnels contractuels pour la réalisation des chantiers (+ 10 k€), ainsi qu'à l'ajustement de la contribution versée au budget général à hauteur de 5,4 k€ (3 483 € au chap. 012 & 1 917 € au chap. 011).

Ces dépenses seraient entièrement couvertes par les remboursements sur rémunérations du personnel (Chap. 013_Atténuations de charges).

DEPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 728 000,00 €	1 917,00 €	1 729 917,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 108 000,00 €	13 483,00 €	1 121 483,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 500,00 €	- €	208 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	800,00 €	- €	800,00 €
66	Charges financières	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	389 200,00 €	- €	389 200,00 €
Total :		3 467 000,00 €	15 400,00 €	3 482 400,00 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
002	Excédent de fonctionnement reporté	450 884,97 €	- €	450 884,97 €
013	Atténuations de charges	16 600,00 €	15 400,00 €	32 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 988 000,00 €	- €	2 988 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 015,03 €	- €	1 015,03 €
Total :		3 467 000,00 €	15 400,00 €	3 482 400,00 €

En section d'investissement, la décision modificative présentée qui consiste principalement à réévaluer les crédits affectés à l'acquisition d'un finisseur (FIR) pour l'activité voirie et ainsi ajouter 29 000 € à l'article 2182_Matériel de transport.

Pour couvrir ces besoins, il sera procédé à des réaffectations de crédits à hauteur de 12,5 k€ (chapitres 20 et 21), ainsi qu'à l'ajustement de l'emprunt : + 16,5 k€.

Il conviendrait également de matérialiser l'utilisation des dépenses imprévues en faveur des autres immobilisations corporelles pour un montant de 683 € (virement de crédits effectué en juillet).

Après décision modificative, la section d'investissement s'équilibrerait en dépenses et en recettes à **364 442,27 €**.

DEPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
020	Dépenses imprévues	1 481,17 €	- 683,00 €	798,17 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	44 400,00 €	- €	44 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	11 500,00 €	- 8 000,00 €	3 500,00 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	289 061,10 €	25 183,00 €	314 244,10 €
	2182_Matériel de transport	235 000,00 €	29 000,00 €	264 000,00 €
	2183_Matériel de bureau et informatique	6 740,00 €	- 4 500,00 €	2 240,00 €
	2188_Autres immobilisations corporelles	47 321,10 €	683,00 €	48 004,10 €
Total :		347 942,27 €	16 500,00 €	364 442,27 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	54 442,27 €	- €	54 442,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 500,00 €	- €	208 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	85 000,00 €	16 500,00 €	101 500,00 €
Total :		347 942,27 €	16 500,00 €	364 442,27 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 au Budget 2021 telle que détaillée en annexe.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20211203_089 : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Nombre de délégués en exercice : 186

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 81

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 15 novembre 2021.

Le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Par ailleurs, il convient de souligner que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) présentant la situation financière du Syndicat, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes et des informations concernant la dette.

Ce dernier est également l'occasion d'évoquer le contexte national et local dans lequel le budget sera construit, mais aussi de présenter les enjeux et les objectifs pour 2022 concernant l'activité travaux publics.

Après exposé, le Comité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 du service travaux publics, dont le détail est retracé en annexe.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20211203_090 : Investissements 2022 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Nombre de délégués en exercice : 186

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 81

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural,

- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20210402_026 en date du 2 avril 2021 portant adoption du budget primitif 2021 « Travaux Publics »,
- Vu** la délibération du Comité syndical N°C20211203_088 en date du 3 décembre 2021 portant décision modificative N°1 au budget primitif 2021 « Travaux Publics »,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et RAR).

L'autorisation doit toutefois mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget 2022 ne sera voté qu'en mars prochain, le **Comité décide** :

- **D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2021 du chapitre 21, soit :**

Chapitres	Budget primitif 2021	Restes à réaliser 2020	DM N°1 2021	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
21_Immobilisations corporelles	289 061,10 €	15 061,10 €	25 183,00 €	299 183,00 €	74 795,75 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20211203_091 : Création d'une ligne de trésorerie

Nombre de délégués en exercice : 186

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 81

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.

Le Président présente le rapport suivant :

La transformation du service travaux publics en Service Public Industriel et Commercial (SPIC) au 1^{er} janvier 2022 va entraîner un certain nombre d'évolutions pour le Syndicat et notamment la **création de budgets autonomes en lieu et place des budgets annexes.**

Cela implique pour ces budgets autonomes de disposer de leur propre trésorerie. Considérant qu'il conviendrait de prévoir la création d'une ligne de trésorerie qui permettrait de faire face aux dépenses pour les premiers mois de l'année.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € et pour une durée de 12 mois,
- De donner pouvoir au Président pour :
 - Lancer la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
 - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
 - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du Syndicat.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20211203_092 : Renouvellement de conventions pour l'amélioration et l'entretien de la voirie

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 75	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 81	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, Président présente le rapport suivant :

Considérant qu'il conviendrait de prévoir le **renouvellement de deux conventions pour l'amélioration et l'entretien de la voirie** qui vont arriver à échéance.

Considérant que pour mémoire, **au travers de cette convention le SIMER apporte à ses membres toutes ses compétences pour évaluer, définir et réaliser des travaux dans le domaine de la voirie, qui représentent plus de 30 % de l'activité du service travaux publics.**

Considérant la première convention à renouveler qui concerne le Département de la Vienne pour lequel le SIMER réalise essentiellement des travaux d'hydraulique, de curage de fossés et de dérasement d'accotements.

Considérant la 2nde qui concerne la CC Vienne et Gartempe, qui sera désormais étendue à l'ensemble de son territoire (55 Communes) et non plus uniquement sur deux secteurs comme auparavant. Et que les principaux travaux réalisés pour le compte de la CCVG sont des travaux de reprofilage de la voirie, d'enduits superficiels et de curage de fossés.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'amélioration et d'entretien de la voirie avec le Département de la Vienne et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe,**
- **D'autoriser le Président à établir les bordereaux des prix en adéquation avec les besoins de chaque partenaire.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

➔ **Avancée du projet RI :**

☐ **Débats/observations :**

Monsieur TANGUY souligne la présence d'une erreur dans les documents de présentation concernant le nombre de dépôts compris dans le forfait pour les points d'apports collectifs (données inversées). Par ailleurs, il s'interroge sur le caractère incitatif du seuil de 1 440 litres, soit pour les tambours de 80 litres, 18 dépôts.

Le Président précise que ce forfait a été mis en place afin d'éviter les dépôts sauvages qui auraient pu être générés avec une facturation dès la première ouverture et qu'il permet également de mieux sécuriser la construction budgétaire.

La directrice projets et mobilisation des territoires complète les propos du Président en précisant que le seuil des 1 440 litres reste surtout une donnée de référence afin de permettre l'équité entre les différents points d'apports collectifs, dont le volume d'ouverture des tambours peut être différent (50 ou 80 litres).

Monsieur MAILLET se demande de quelle manière les usagers collectés en points d'apports collectifs vont être informés du changement temporaire de leur mode de collecte.

La directrice projets et mobilisation des territoires indique que l'information sera donnée de façon individuelle à chaque usager et qu'ils seront invités à venir retirer leur dotation en sacs rouges directement en déchèterie.

Quant à Monsieur GERMANEAU, il se questionne sur le processus de méthanisation et voudrait savoir si le SIMER a déjà pensé à ce type de valorisation pour les sacs noirs.

Le Directeur répond que la méthanisation ne pourrait traiter qu'une part du sac noir, c'est-à-dire celle qui correspond aux matières organiques, car celles-ci permettent la fermentation.

Pour Monsieur GRIMAUD les méthaniseurs restent des installations extrêmement fragiles et nécessitent une régularité dans l'approvisionnement des matières, il émet donc des réserves quant à ce type de valorisation.

Madame WUYTS-LEPAREUX s'interroge à propos des usagers qui vont utiliser les sacs rouges et souhaite connaître leur fréquence de collecte (tous les 15 jours ?).

La directrice projets et mobilisation des territoires complète en indiquant que les usagers disposeront d'une dotation annuelle en sacs rouges qui sera en fonction de leur fréquence de collecte, mais qu'en cas de dépassement la dotation complémentaire demeurera à leur charge.

Monsieur GERMANEAU intervient de nouveau afin de savoir ce que devient l'écotaxe payée par les ménages.

Le Président lui précise que celle-ci est collectée par l'éco-organisme CITEO et redistribuée ensuite sous forme de soutiens aux collectivités selon leurs performances de tri.

Le directeur souligne que les soutiens versés au SIMER par CITEO représentent près de 900 k€.

Monsieur GUERRAUD se demande si les propriétaires de gîtes et les entreprises disposeront de 12 levées dans le forfait comme les usagers particuliers.

Le directeur confirme et précise que la part fixe sera facturée en fonction du volume de leurs bacs dont ils disposent.

Monsieur BONTEMPELLI s'interroge sur le cas des associations.

Le Président indique que ces cas sont identiques aux professionnels qui viennent d'être cités.

Quant à Monsieur BUJEAU, il demande si les calendriers de collecte sont arrêtés et dans l'affirmatif, est-ce que cela a été fait en concertation avec les Communes.

La réponse est donnée par le Directeur qui indique que les calendriers sont effectivement arrêtés, mais qu'il n'a pas été possible de tenir compte de l'avis et des contraintes de l'ensemble des 85 Communes.

➔ Présentation des outils :

Monsieur MASSONNET se demande si le système embarqué, qui est à la charge du chauffeur ne va pas engendrer des accidents.

Le directeur explique que les opérations de collecte se font à l'arrêt et que cela n'est possible que si le rippeur est en position de sécurité.

Suite à la présentation du logiciel de suivi des composteurs, Monsieur COURAULT souhaite savoir ce que devient le compost produit dans les points collectifs.

Madame CHABAUD précise qu'il est distribué auprès des usagers lors de moments de convivialité (ex : café compost).

Le prix des composteurs collectifs est sollicité par Madame VARESCON.

Le Président indique que c'est une mise à disposition gracieuse.

Pour finir, Monsieur DAVIAUD se questionne sur le traitement des anciens bacs des points de regroupement.

Le directeur indique que si les Communes ont des besoins, elles devront en informer le Syndicat, dans le cas contraire ils seront broyés et recyclés.

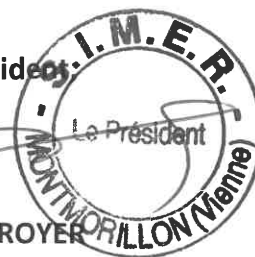
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,


WUYTS-LEPAREUX Véronique

Le Président


Patrick ROYER





ANNEXES

BUDGET ANNEXE TRAVAUX PUBLICS
VUE DETAILLEE DE LA MODIFICATION N°1_2021

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-683,00		
2051 (20) : Concessions et droits similaires	-8 000,00		
2182 (21) : Matériel de transport	29 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	16 500,00
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	-4 500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	683,00		
Total dépenses :	16 500,00	Total recettes :	16 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6215 (012) : Personnel affecté par collectivité de rattachement	3 483,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	10 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel	15 400,00
62871 (011) : A la collectivité de rattachement	1 917,00		
Total dépenses :	15 400,00	Total recettes :	15 400,00



Rapport d'orientation budgétaire 2022

L.2312-2 du CGCT

*Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de
publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire*

SOMMAIRE

1. Le secteur des travaux publics en chiffres
2. La conjoncture économique
3. L'évolution des recettes et de l'activité pour 2022
4. L'évolution des effectifs
5. Le programme d'investissement pour 2022
6. L'encours de la dette



1. Le secteur des travaux publics en chiffres (Source FNBTP 2019)

310 000 emplois

Chiffre d'affaires en France en 2019

44,5 MD €



Chiffre d'affaires dans le
reste du monde en 2019

33,5 MD €

8 000 entreprises dans les TP



60%

Ont entre 1 et 10 salariés

Elles composent un tissu d'entreprises de proximité



30%

Ont entre 11 et 50 salariés



10%

Ont + de 50 salariés

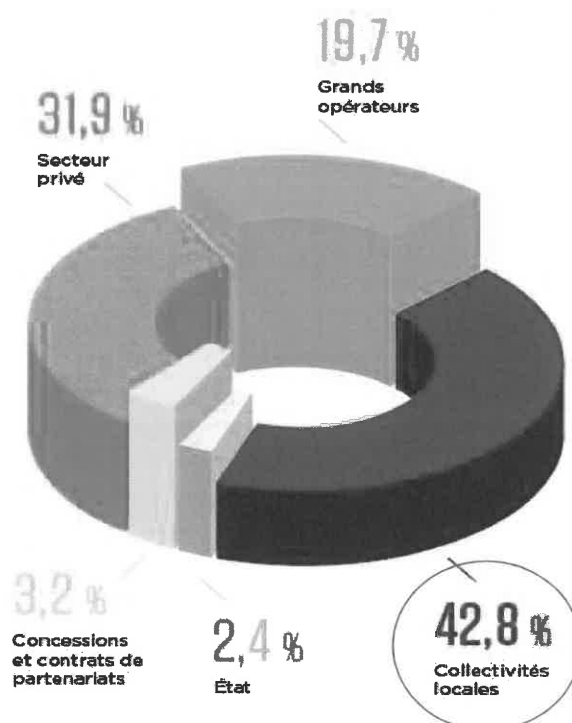
Elles structurent les chantiers
d'envergure et font partie des
leaders mondiaux du secteur

SIMER

3

1. Le secteur des travaux publics en chiffres (suite)

Pour qui travaillent les travaux publics ?

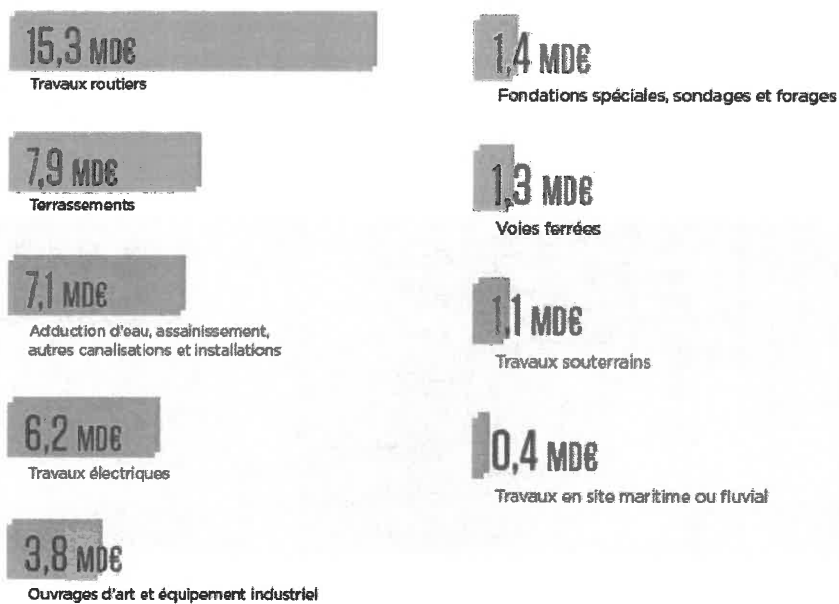


SIMER

4

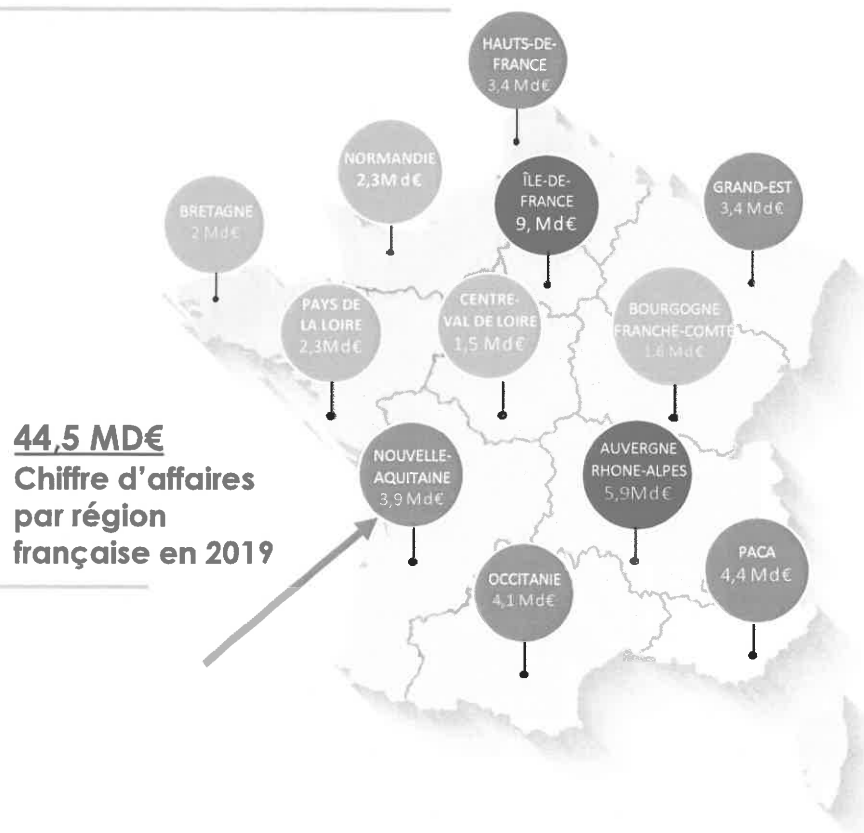
1. Le secteur des travaux publics en chiffres (suite)

Une diversité d'ouvrages



5

1. Le secteur des travaux publics en chiffres (suite)



6

2. La conjoncture économique

➤ Une perspective d'activité fragile...

Selon le bulletin conjoncturel de la FNTP de septembre 2021, **après un printemps dynamique, l'activité du secteur travaux publics a connu un coup de frein au cours de l'été :**

- A la fin juillet, les travaux réalisés se contractent de 11,7% par rapport au mois précédent
- Les commandes se réduisent de 10% par rapport au mois précédent
- Les heures travaillées chutent de 9,6% pour les intérimaires et de 3,9 % pour les ouvriers permanents

The SIMER logo is located on the right side of the page, next to a large grey abstract shape. It consists of the word "SIMER" in a bold, sans-serif font, with a stylized circular graphic element to its left.

7

2. La conjoncture économique (suite)

➤ Des tensions fortes sur les prix

Alors que le secteur des travaux publics peine à retrouver son niveau d'avant crise, la **reprise est fragilisée par une pression inflationniste sur les matières premières :**

- Le prix du pétrole a pris 69 % entre juin 2020 et 2021
- Le prix des métaux premières a augmenté sur la même période de 33%
- Les matériaux ferreux ont cru de 93%

Bien que la main d'œuvre représente une part significative des coûts de production, **la hausse des matières premières et de l'énergie va peser sur les prix de production des chantiers...**

The SIMER logo is located on the right side of the page, next to a large grey abstract shape. It consists of the word "SIMER" in a bold, sans-serif font, with a stylized circular graphic element to its left.

8

3. L'évolution des recettes et de l'activité pour 2022

➤ Le carnet de commandes pour 2022 enregistre d'ores et déjà un montant encourageant de + de 2 M€

Millac : Aménagement de la rue des Cabannes > 101 K€

Haims : Aménagement du bourg - tranche 1 > 171 K€

Leignes-sur-Fontaine : Travaux de finition du lotissement > 123 K€

Pleumartin : Aménagement de la rue de la République > 111 K€ et de l'avenue de Jourde > 223 K€

Le Dorat : Travaux de sécurisation (62 & 63 K€) et de construction d'un réseau d'assainissement > 500 k€

CC Vienne et Gartempe et Grand-Poitiers : Programme voirie 2022 > 500K€

Travaux pour le service de gestion des déchets : Finalisation de l'implantation des PAC > 150 K€

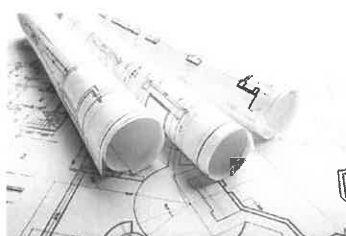


9

3. L'évolution des recettes et de l'activité pour 2022 (suite)

Les **principales études** qui seront conduites en 2022 concerneront :

- > La viabilisation de la ZAE de la Grande Route à Lussac-les-Châteaux pour la **CC Vienne et Gartempe**
- > La viabilisation d'un lotissement pour la **Commune de Chaunay**
- > Le projet d'aménagement du quartier Lafayette pour la **Commune de Dangé-Saint-Romain**

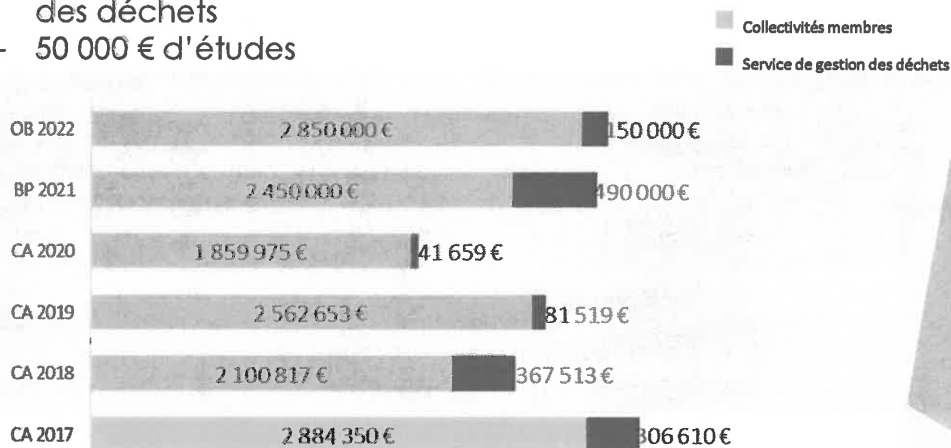


10

3. L'évolution des recettes et de l'activité pour 2022 (suite)

Au regard des commandes enregistrées, il est possible d'anticiper une **légère croissance de l'activité de 3%**, ainsi le produit d'activité serait porté à 3 050 000 € et se décomposerait de la façon suivante :

- 2 850 000 € de travaux pour les collectivités membres
- 150 000 € de travaux pour le compte du service de gestion des déchets
- 50 000 € d'études



Ventilation des travaux hors études

11

4. L'évolution des effectifs

➤ Les effectifs au 1^{er} janvier 2022 se ventileront de la façon suivante :

EFFECTIFS	2016	Permanents 35h					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Directeur de pôle							1
Secrétariat	1	1	1	1	1	1	1
Chef de chantiers	1	1	1	0	1	1	1
Bureau d'études	3	3	3	3	2	2	2
Atelier	1	1	1	1	1	1	1
Transfert	1	1	1	1	1	0	1
Opérateurs VRD	16	15	15	14	13	12	21
Emploi d'avenir 35 h	1	1	1	1	0	0	0
Total général	24	23	23	21	19	17	28
Heures contractuels	9 663	12 848	8 492	12 982	7 280	9 100	200
ETP opérateurs contractuels	5,3	7,1	4,7	7,1	4	5	0,1

➤ Les charges de personnel seraient portées à 1 235 000 € (+127 k€ /2021) avec la volonté d'augmenter et de pérenniser les effectifs pour faire face au volume d'activité



12

5. Programme d'investissement pour 2022

- Le programme d'investissement pour 2022 est évalué à 297 K€ et se décomposerait de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Matériels roulants /engins	Pelle de 9 tonnes	110 000,00 €
	Petite chargeuse (TP 09 de 1996)	70 000,00 €
	Fourgon (remplacement F6)	40 000,00 €
	Cabanes vestiaires (x2)	30 000,00 €
	Plaques vibrantes 1	12 000,00 €
	Remorque pour peinture	6 000,00 €
	BRH pour Mini-pelle	5 000,00 €
	Pompe à membrane	4 000,00 €
Sous-total - 1		277 000,00 €
Matériels informatiques / Mobiliers	Matériels informatiques	4 000,00 €
	Logiciels « bureautiques »	1 000,00 €
Sous-total - 2		5 000,00 €
Divers	Petits matériels de chantier	15 000,00 €
Sous-total - 3		15 000,00 €
Total du programme 2022		297 000,00 €
Restes à réaliser 2021 (estimation)		229 000,00 €
Remboursement capital d'emprunts		44 100,00 €
Amortissements de subventions		1 500,00 €
Dépenses imprévues		2 842,27 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		574 442,27 €

13

5. Programme d'investissement pour 2022 (suite)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser 2021 (estimation)	101 500,00 €
Excédent d'investissement reporté	54 442,27 €
Emprunt	210 500,00 €
Amortissements	208 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	574 442,27 €



14

6. L'encours de la dette

➤ L'état de l'endettement annuel est réalisé en tenant compte :

> De l'emprunt 2021 de 101,5 k€ (BP + DM 1)

> Du projeté pour 2022 (210,5 k€)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2021	170 957 €	44 353 €	2 355 €	46 708 €	126 603 €
2022	228 103 €	44 090 €	2 536 €	46 626 €	184 013 €
2023	394 513 €	64 969 €	3 783 €	68 752 €	329 544 €
2024	329 544 €	49 290 €	2 987 €	52 277 €	280 254 €
2025	280 254 €	49 730 €	2 527 €	52 257 €	230 524 €
2026	230 524 €	47 194 €	2 067 €	49 261 €	183 331 €
2027	183 331 €	33 633 €	1 693 €	35 326 €	149 698 €
2028	149 698 €	31 446 €	1 379 €	32 825 €	118 252 €
2029	118 252 €	31 761 €	1 064 €	32 825 €	86 491 €
2030	86 491 €	32 080 €	745 €	32 825 €	54 411 €
2031	54 411 €	32 402 €	423 €	32 825 €	22 009 €
2032	22 009 €	22 009 €	138 €	22 146 €	- €